

Compte-rendu du conseil municipal du 20/03/2018

Début de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : Eric Bertran

Présents : Didier Sarciat, Jean Michel Yvora, Monique Claverie, Eric Bertran, Eric Larroquette, Francis Planté, Yvon Loubelle, Sandrine Lozinguez, Marilyne Lassalle, Lilian Capéra

Absents excusés : Pierre Lasserre,

Dominique Fialon a donné pouvoir à Jean michel Yvora.

1 Subvention au titre des fonds TEPOS (MACS)

Monsieur le Maire expose que le projet de travaux de la salle des fêtes (menuiserie et vitrage) et dont le coût prévisionnel s'élève à 8 046.80 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des fonds TEPOS (subvention MACS). Coût total : 8 046.80 € HT

Le plan de financement de cette opération est le suivant : - TEPOS : 4 023.40 € HT

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose que le projet de travaux du Trinquet (Eclairage LED) et dont le coût prévisionnel s'élève à 7 200.00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des fonds TEPOS (subvention MACS). Coût total : 7 200.00 € HT

Le plan de financement de cette opération est le suivant : - COMMUNE : 3 600.00 € HT - TEPOS : 3 600.00 € HT

Adopté à l'unanimité

2 Subvention "Amendes de police" pour l'aménagement du parking de l'école

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Aménagement du parking de l'école. Les travaux envisagés permettront d'assurer un cheminement piéton, un stationnement plus organisé afin d'améliorer la sécurité des enfants et fluidifier le trafic routier aux abords de l'école, aux heures d'entrées et de sorties des élèves.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 76 000 € H.T

Adopté à l'unanimité

3 Subvention "Amendes de police" pour l'aménagement de la traversée de bourg

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Aménagement du centre bourg.

Deux points primordiaux pris en compte dans le cadre de cet aménagement sont, d'une part, la sécurisation du cheminement des piétons et d'autre part, la réduction de la vitesse excessive des véhicules.

Ce projet prévoit donc:

- la création d'un trottoir aux normes d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite).
- de réduire le gabarit de la voie de circulation et de le compléter de 2 plateaux ralentisseurs.
- la sécurisation de plusieurs carrefours en y incluant des plateaux ralentisseurs.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 384 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité

4 Subventions pour restauration de l'Église Saint Jean Baptiste

Monsieur le Maire expose que les travaux nécessaires à la restauration de l'Église se portent a minima à : 120 000 €, en ce compris les études et diagnostics.

Monsieur le Maire rappelle avoir sollicité l'intervention du département, de la région et de l'Etat afin d'aider financièrement la commune de Saubusse à prendre en charge ces frais onéreux mais nécessaires.

Les différents dossiers déposés auprès de ces instances semblent recevoir un accueil favorable de la part de ces éventuels partenaires.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'opportunité de lui laisser la possibilité de solliciter toutes les demandes de subventions, auprès de tous partenaires qui pourraient aider à la restauration de l'église.

Adopté à l'unanimité

5 Choix de l'architecte pour la restauration de l'Église Saint Jean Baptiste

Monsieur le Maire expose que pour les travaux de restauration portant sur des immeubles classés, le choix de l'architecte doit s'effectuer parmi les architectes en chef des monuments historiques (ACMH) ou parmi des architectes français ou étrangers bénéficiant d'un niveau de qualification équivalent. Monsieur le Maire présente donc une liste d'architectes répondant à ces critères et demande au conseil municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibéré, désigne Mme Desqueyrou comme architecte pour la réalisation du Diagnostic pour un montant de 8 000,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

6 Choix de l'entreprise en charge des travaux pour les ombrières photovoltaïques

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la dynamisation du centre bourg et afin de répondre aux besoins de stationnement des administrés, il est prévu de créer une aire de stationnement couverte par des panneaux photovoltaïques sur un terrain du Pôle médico-commercial.

Monsieur le Maire présente les différents devis qui ont été réalisés et demande au conseil municipal de se prononcer quant au choix de l'entreprise à qui sera confiée la réalisation de ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibéré, désigne l'entreprise Soltea.

Adopté à l'unanimité

7 vente de la parcelle D782 - Pôle médico commercial - superficie et prix

Mr le Maire rappelle que Mr et Mme REICHERT Claude et Michèle se sont portés acquéreurs du Lot 2, parcelle D782, d'une contenance initiale de 772 m2 du Pôle Médico-Commercial.

Le conseil municipal ayant l'obligation de délibérer afin d'autoriser Mr le Maire à vendre le bien, il s'est alors prononcé sur cette vente par délibération du 30 juin 2017, dans les conditions suivantes :

« Le prix de vente est fixé à 100 € le m2 soit 77 200 € net vendeur pour l'acquisition de ce lot »

Toutefois, compte tenu du fait que la vente de ce bien est assujettie à la TVA (à la marge), et que la contenance définitive est de 774 m2, il convient de délibérer à nouveau afin d'actualiser son prix de vente en y portant la mention « toutes taxes comprises »

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur un prix de vente fixé à 100 € le m2 TTC, soit 77 400 € TTC pour l'acquisition de ce lot. Les acquéreurs choisissant librement le notaire qui procédera à l'établissement de l'acte de cession ont décidé de faire appel à Maître COYOLA Marion, SCP sis à Saint Vincent de Tyrosse/Capbreton. Les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

8 votes pour, un vote contre Mme Lassalle, une abstention M. Capera

8 Pouvoir au Maire de signer un acte d'échange d'une bande de terrain entre la commune de Saubusse et les époux Attia/Loubère

M le Maire expose que la commune de Saubusse et les consorts ATTIA/LOUBERE ont consenti à échanger une bande de terrain de valeur égale. Cet échange n'aura donc aucune incidence financière sur le budget de la commune. Afin de pouvoir procéder à la signature de l'acte authentique, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'octroi de l'autorisation de signature de l'acte.

Adopté à l'unanimité

9 Approbation des travaux d'aménagement de l'Espace Eugénie Desjobert

Monsieur le Maire expose que le projet de déplacer la mairie vers l'immeuble Eugénie Desjobert impose un aménagement des espaces extérieurs avec notamment la création d'une aire de stationnement.

Un premier chiffrage a été réalisé afin d'évaluer le coût approximatif de ces travaux.

L'aménagement de cet espace se porte approximativement à 70 000 € HT, montant à parfaire ou diminuer.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver la réalisation de ces travaux d'aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibéré, désigne l'entreprise Carriere Lassalle.

Adopté à l'unanimité

10 ALSH St Jean de Marsacq - Modification du Règlement Intérieur

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 11 janvier 2018, la commune de St Jean de Marsacq a adopté un nouveau règlement intérieur pour le centre de loisirs afin d'y intégrer des mentions obligatoires manquantes.

Elle a par ailleurs modifié certains articles, relatifs au bon fonctionnement de la structure.

Mise en place de 2 navettes, modification des horaires du mercredi, inscription impossible des enfants si factures non réglées, facturation des journées si absence non justifiées ou pas annulées 3 jours ouvrés au préalable. Dans le cadre de la mutualisation de ce service avec la commune de St Jean de Marsacq, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur modifié dans sa globalité.

Adopté à l'unanimité

11 Ouverture d'un poste d'Adjoint technique à temps complet (CDD 35h de droit public)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'Adjoint Technique, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le cadre des travaux d'aménagements prévus à l'espace Eugénie Desjobert, mais aussi compte tenu de l'entretien des espaces verts de la commune pour la période du 1 Avril au 31 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité

12 Motion LGV Bordeaux/Dax

Monsieur le Maire expose que l'Association des Maires des Landes, réunie en Assemblée Générale le 10 février 2018 a voté une motion de soutien au projet de LGV Bordeaux/Dax.

Celui-ci s'inscrit dans le cadre du GPSO (grand projet ferroviaire pour le Sud-Ouest) qui se conçoit dans la continuité de la ligne grande vitesse Paris/Bordeaux.

Cette ligne grande vitesse permettrait d'oeuvrer pour le désenclavement de notre territoire dont la progression démographique et économique en font une nécessité. Cependant, les conclusions du rapport Duron, ne sont pas favorables à ce projet. L'AML demande donc aux Maires et Présidents d'intercommunalités de se joindre à la défense de ce projet.

Adopté à l'unanimité

13 Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

DIA_8-Rue-Laiterie_SANCHEZ-Laurent - superficie de 585 m²

DIA_14-Rue-Batteste_COIGNOT-JMarie - superficie de 913 m²

14 Questions diverses

→ **les samedi 19 et dimanche 20 mai, Saubusse Village de France et des Traditions** accueille la première fête des chevaliers des traditions et le concept de la fête est porté par « AREDITZ production » (Les racines) et l'association « Chevaliers des Traditions ». L'organisation est gérée par le comité associatif de Saubusse:

- **Samedi** expositions, marché de producteurs, repas, projection de films, concert "les grandes voix de Gascogne".
- **Dimanche** Premier chapitre des chevaliers avec plus de 40 confréries venues de toute la France

Réunion de préparation le 26 avril en Mairie (Mairie, comité associatif, Areditz)

→ Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un coût de 120 € en contrepartie de leur aide apportée à l'égard de la restauration de l'église de la commune

→ **Ouverture de l'église aux cérémonies religieuses et activités culturelles.** Toutefois, l'église restera fermée au public sur les autres périodes, la nef a été isolée par une barrière paravent placée devant l'autel par mesure de sécurité.

→ **Manifestations à venir :** <http://saubusse.fr>

Projection du film par Sainte Thérèse courant Février (date à déterminer) "Un beffroi pour Saubusse"

Le jeudi 29 mars la Saint-Patrick à l'école à 13h30 avec concert de musique celtique par Claire CAUP, les enfants de Saubusse et les chanteurs Sibusates

Le Lundi 2 avril Amicale du 3ème Âge Omelette Pascale de 9h à 11h.

Le vendredi 27 Avril concert avec le chœur de Saubusse en faveur de l'église Saint Jean BAPTISTE à Saubusse ou une église voisine de la paroisse si notre église est toujours fermée ...

Le 28 avril défi sport organisé par l'ALAPE au trinquet.

Le dimanche 6 mai rallye photos de Festiv'Adour. Venez vous amuser en famille au bord de l'Adour, petits et grands pourront décliner plusieurs thèmes en de belles images et prendre un grand plaisir à partager cette journée conviviale entre amis !

Le 8 mai cérémonie des anciens combattants.

Le vendredi 11 mai Randonnée des trois rivières au port de Saubusse. Balade en aviron où 160 rameurs prennent le départ à Saubusse par L'Adour pour les gaves et la Nive et arriver à Bayonne.

les samedi 19 et dimanche 20 mai, Saubusse Village de France et des Traditions - Concours de Peinture pour adultes et enfants

Le mercredi 18 avril sortie des anciens combattants.

Le samedi 2 juin, journée Festiv'Adour avec l'inauguration de la voie verte la Scandibérique

Le samedi 16 et dimanche 17 juin, fête du village

Le samedi 30 juin, fête de l'école

Le samedi 14 juillet, le barricot républicain

Tous les mercredis de la mi-juillet à la fin août, Le Basco Landais à partir de 19h. Les mercredis 18 et 25 juillet - 1 et 8 août - Finales le mercredi 22 août.

Le dimanche 22 juillet, vide grenier Sibusate de l'été .

Le vendredi 24 août les escoumayres partent de saubusse vers les gaves dans leurs gabarres

Le samedi 1er septembre, repas des anciens combattants et concert lyrique, à 20h30 chants et théorbe.

Le dimanche 9 septembre, vide grenier de l'automne

Le dimanche 23 septembre, foire aux chevaux.

Le 11 Novembre, commémoration du centenaire de la première guerre mondiale.

Du vendredi 23 au dimanche 25 Novembre concours de l'association Photos Passion Aquitaine

A la mi-décembre, concert de Noël avec le chœur de saubusse et l'orchestre symphonique de Mess

Clôture de la séance à 22H00.